Image not found or type unknown

Partage des biens apres divorce conflictuel

Par **papillon33**, le **07/11/2013** à **15:33**

Bonjour
Le divorce va etre prononce dans les prochains jours par la cour d appel
J etais marie avec un marocain
Nous avions acquis un appart au maroc seul son nom figure sur l acte notarie mais c est grace a mes fiches de paye que l on avait eu le credit
Il y avait egalement des comptes bancaires biens remplis
Je souhaite savoir comment je dois proceder pour obtenir un partage juste
Mon ex a transferer tout l argent et la propriete a sa famille lorsque j ai demande le divorce.
Comment faire pour enqueter au maroc et avoir un historique des mouvements de fonds?
Les notaires ou juge francais peuvent ils ordonner une enquete ou faut il que j engage un avocat au maroc pour qu il fasse des recherches et ou une procedure sur place?
Dans cette derniere hypotheses combien ca coute?

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés